



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 11 MAI 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-044 / 3-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 5 mai 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : C. BADREDDINE, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, B. GATTAZ, B. HUET, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE.

Absent : N. JULLIARD.

Le secrétaire de séance désigné est F. DUFFOUR.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / CESSIONS : Vente appartement 20 rue Sermorens au profit de Monsieur et Madame DEPERROIS

Rapporteur : Martine CHASSON

EXPOSE : Madame CHEVALLIER née FEYDEL Aline, décédée, avait par testament en date du 3 mars 1993, institué la ville de Voiron légataire universel en nue-propiété de tous ses biens, dont un appartement au 20 Rue Sermorens.

Le bien objet de la vente se situe sur la parcelle cadastrée section AM n° 38 et se compose du lot n°5 consistant en un appartement de type T3 de 53,53 m² avec balcon, sis au 3ème niveau du 20 rue Sermorens.

La municipalité a trouvé un accord avec Madame et Monsieur DEPERROIS, 70 Impasse de la Pagère à CHIRENS (38850) ou toute société pouvant se substituer à eux, qui se portent acquéreur de l'appartement en l'état, au prix de 85 000 €.

... / ...

Ville de Voiron - Conseil Municipal du mercredi 11 mai 2022

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Travaux, Environnement, Urbanisme et Qualité de Vie en date du 28 avril 2022,

Vu l'avis de France Domaine du 02 février 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente cession au profit de M. et Mme DEPERROIS au prix de 85 000 €,
- D'autoriser Monsieur ALLARDIN Yves, 1^{er} Adjoint au Maire à signer les actes correspondants.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (34 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT